



## **AVENANT N°6 A LA CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE TRANSPORTS SANITAIRES EN STATIONS**

Entre les soussignés :

**La commune de Crêts en Belledonne** représentée par son Maire en exercice Monsieur Jean-Louis Maret autorisé aux fins des présentes par délibération du conseil municipal 18 octobre 2018, ci-après dénommé : « La commune »

D'une part,

ET

**La société Allevard Ambulances**, domiciliée à Allevard les bains, représentée par Mme Battard, responsable de la société, ci-après dénommé : « le prestataire »

D'autre part,

ET

**L'association du Ski club du Barioz** représentée par son Président Monsieur Max Longis ci-après dénommé : « l'association »

D'autre part.

### **Préambule :**

Les opérations de secours organisées sur les domaines de ski alpin de la commune de Crêts en Belledonne sont principalement réalisées par des pisteurs secouristes recrutés par la commune.

La commune de Crêts en Belledonne doit passer également des conventions entre des ambulances privées pour les transports jusqu'aux cabinets médicaux ou les hôpitaux les plus proches.

Les nouveaux tarifs pour la saison 2018/2019 sont les suivants :

**ARTICLE 7 :** Le tarif des prestations est fixé chaque année selon les informations apportées au modèle de tableau joint ci-dessous :

**Domaine de ski alpin :**

	Bas des pistes vers le cabinet médical de la station de Prapoutel les Sept Laux	Bas des pistes vers le CHU Nord de La Tronche	Bas des pistes vers le CHU Sud de Chambéry	Bas des pistes vers le CHU Hopital Sud à Echirolles	Bas des pistes vers la clinique Médipôle de Challes-les-Eaux
Semaine ambulance -	561,00 €	561,00 €	608,00 €	608,00 €	561,00 €
Semaine Transport assis prof/ VSL/ Taxi prof	440,00 €	440,00 €	458,00 €	458,00 €	440,00 €
Samedi, dimanche, férié - ambulance	842,00 €	842,00 €	912,00 €	912,00 €	842,00 €
Samedi, dimanche, jours fériés : transport assis prof/VSL/Taxi prof	660,00 €	660,00 €	687,00 €	687,00 €	660,00 €

Les tarifs sont fixés et révisés dans le respect de la convention nationale des transports sanitaires. Les prix sont révisés d'un commun accord chaque année par un avenant à la présente convention.

Pour le prestataire  
Allevard Ambulances

Mme BATTARD

Pour la Commune  
de Crêts en Belledonne

Le Maire,

Jean-Louis MARET

Pour le Ski club du Barioz

Le Président,

Max LONGIS